



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 DECEMBRE 2018**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Le dix-neuf décembre deux mil dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et messieurs GARNIER-MOULIN-LELIEVRE-CARPENTIER-LECAUCHOIS-POTHIER-MARIE-PLANTEGENEST-HARIVEL-DESCHAMPS-LEROUX-DUTILLEUX-HENRY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Madame PERRODIN qui donne pouvoir à Monsieur GARNIER

Monsieur RENAUD qui donne pouvoir à Monsieur MOULIN

Monsieur FREYERMOUTH

Absents non excusés:

Mesdames LAUGEOIS et HERON

Monsieur CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame DUTILLEUX

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur trois questions non inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

- Réorganisation et extension de l'ancien presbytère de Barenton en Maison Médicale : Avenant en plus-value présenté par CEME GUERIN lot n°9 « Plomberie – Chauffage – Ventilation mécanique »
- Maison Médicale : Achat de mobilier pour les salles d'attente
- Bibliothèque municipale : Renouvellement de la convention de coopération pour le développement des ressources numériques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'examiner lesdites questions au cours de la séance

**VOTANTS : 15**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2018**

La question est reportée à une séance ultérieure du fait de la non-transmission du procès-verbal aux membres du conseil municipal.

**N°1/2018-19/12 : PLATE-FORME NUMERIQUE DE PARTAGE ET D'ECHANGE POUR ET PAR LES SENIORS**

Monsieur le Maire rappelle rapidement le principe de l'application qui a été faite lors de la réunion de conseil du 21 novembre 2018, à savoir qu'elle est destinée aux séniors d'une même zone géographique, à partir de 55 ans, afin de promouvoir l'entraide entre les séniors, de créer ou de recréer du lien social à l'échelon local et de dynamiser la communauté de ces derniers.

L'application mobile est gratuite pour les séniors et portée par les communes moyennant un coût annuel pour la commune, si elle en approuvait le principe, de 1 500.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix contre et 1 abstention, décide de ne pas adhérer à l'application mobile « Séniors-Séniors » considérant son coût et sa mise en place récente d'où le manque de recul sur les bienfaits de l'application apportés aux séniors.

**VOTANTS : 15****POUR : 0 CONTRE : 14 ABSTENTION : 1**

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 03/01/2019

**N°2/2018-19/12 : MAISON MEDICALE  
- Fourniture et installation d'un ensemble extérieur de boîtes aux lettres**

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur CARPENTIER, en charge du dossier, informent l'assemblée que deux fournisseurs ont été contactés et ont répondu pour la fourniture d'un ensemble extérieur de huit boîtes aux lettres pour la Maison Médicale, à savoir

<b>Fournisseur - Adresse</b>	<b>Montant HT</b>
SOPROBAT à Evrecy	1 960.00€
POINT P Agence de Thury Harcourt à Le Hom	990.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de POINT P Agence de Thury Harcourt à Le Hom pour la fourniture et la livraison d'un module extérieur de 8 boîtes aux lettres d'un montant HT de 990.00€

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et passer la commande,

Dit que l'ensemble sera fixé à l'extérieur du bâtiment par les services techniques de la commune,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2018 sur l'Opération n°121 « Pôle Médical » Article 21578 « Autres biens mobiliers ».

**VOTANTS : 15****POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 03/01/2019

**N°3/2018-19/12 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2018**  
**- Section d'investissement**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Considérant qu'il convient de faire face à la dépense liée à :

- L'achat d'un ensemble extérieur de 8 boîtes aux lettres pour la Maison Médicale d'un montant TTC de 1 188.00€,

Considérant que les crédits ne sont pas pourvus au budget primitif 2018 en section d'investissement pour cette opération,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le transfert de crédits en section d'investissement du budget primitif 2018 comme suit :

Désignation	Diminution Sur crédits ouverts	Augmentation Sur crédits ouverts
D 2111 Terrains nus	1 200.00€	
D 21578 Autres biens mobiliers OP 121 Pôle Médical		1 200.00€
<b>TOTAL D 21 : Immos corporelles</b>	<b>1 200.00€</b>	<b>1 200.00€</b>

Et autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables.

Ce qui ramène les crédits ouverts à :

Désignation	Crédits ouverts
D 2111 Terrains nus	313 958.00€
D 21578 Autres biens mobiliers OP 121 Pôle Médical	1 200€

**VOTANTS : 15**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 03/01/2019

**N°4/2018-19/12 : EXPLOITATION DE LA LICENCE IV PAR LA COMMUNE**  
**- Ouverture d'un débit de boissons et fixation du tarif des consommations**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est portée acquéreur le 11 juin 2014 d'une licence IV conformément à la décision du conseil municipal n°6/2014-19/03 du 19 mars 2014.

Afin de ne pas perdre les droits d'exploitation de la licence IV, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'ouvrir un débit de boissons au minimum une semaine tous les 5 ans.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'ouvrir un débit de boissons dans la salle des mariages de la Mairie, située rue de la Petite Justice à Bavent, du lundi 4 février 2019 au dimanche 10 février 2019 inclus avec les horaires suivants :

- du lundi au vendredi du 18h30 à 20h30

- du samedi au dimanche de 10h00 à 12h00

Fixe le choix et le tarif des consommations ci-dessous :

Boissons sans alcool Tarif à 1€	Boissons avec alcool Tarif à 2€
Schweppes agrumes	Bière
Coca	Ricard
Jus d'orange	Whisky
Café	Muscat
Thé	Vouvray

Dit que les recettes du fait de l'exploitation de la licence IV seront inscrites sur la régie.

**VOTANTS : 15**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 03/01/2019

**N°5/2018-19/12 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL  
- Salle A des Associations du Complexe Sportif Gustave FRION**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,  
Décide de mettre à disposition à Madame Mélanie DE LA HERMOSA-MANSON, Fleuriste, qui en a fait la demande à la commune, la Salle A des Associations du Complexe Sportif Gustave Frion afin de lui permettre de donner des cours d'Art Floral,  
Fixe cette mise à disposition à raison d'une fois par mois selon un calendrier préétabli entre la commune et Madame DE LA HERMOSA-MANSON et moyennant un montant forfaitaire d'occupation de 10€ de l'heure, soit pour 2 heures 20€,  
Autorise Monsieur le Maire à établir et à signer la convention de mise à disposition.

**VOTANTS : 15**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 03/01/2019

**N°6/2018-19/12 : REORGANISATION ET EXTENSION DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE BAVENT EN MAISON  
MEDICALE  
- Avenant en plus-value**

Vu la délibération du conseil municipal n°2/2017-23/11, en date du 23 novembre 2017, attribuant les marchés de travaux pour les lots de 1 à 10, excepté le lot n°4 « Couvertures tuiles – Bardage terre cuite », selon la procédure dite adaptée,

Vu la délibération du conseil municipal n°11/2017-13/12, en date du 13 décembre 2017, attribuant le marché de travaux du lot n°4 « Couverture – Bardage terre cuite – Etanchéité » selon la procédure de marché négocié,

Vu la délibération du conseil municipal n°6/2018-26/03, en date du 26 mars 2018, autorisant les avenants n°1 en plus et moins-values pour les lots n°5 Menuiseries extérieures – Aluminium – Métallerie, n°9 Plomberie – Chauffage – Ventilation mécanique et n°10 Electricité Courants forts – Courants faibles,

Vu la délibération du conseil municipal n°2/2018-30/05, en date du 30 mai 2018, autorisant l’avenant n°1 en plus-values pour le lot n°6 Menuiseries intérieures – Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds, les avenants en plus et moins-values pour les lots n°9 Plomberie – Chauffage – Ventilation mécanique et n°10 Electricité – Courants forts – Courants faibles,

Vu la délibération du conseil municipal n°1/2018-27/06, en date du 27 juin 2018, autorisant les avenants en plus-values pour le lot n°1 Terrassement – VRD – Espaces verts, n°8 Sols souples - Peinture, et n°10 Electricité – Courants forts – Courants faibles,

Vu la délibération du conseil municipal n°3/2018-12/09, en date du 12 septembre 2018, autorisant l’avenant en plus-value pour le lot n°2 Gros Œuvre – Ravalement,

Monsieur le Maire explique à l’assemblée que des travaux non prévisibles dans l’établissement du cahier des charges ainsi que l’évolution des travaux en cours de réalisation imposent au maître d’ouvrage à prendre des modifications déterminant des plus ou moins-values pour certains lots.

En conséquence, Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet d’avenant pour le lot concerné :

- N° 9 « Plomberie – Chauffage – Ventilation mécanique » - Avenant n°3 pour la reprise en alimentation eau froide de l’étage supérieur du bâtiment.

Soit le récapitulatif suivant :

Lot	Entreprise	Marché initial HT	Travaux en plus HT	Travaux en moins HT	Avenant HT	Nouveau Montant HT
1	LETELLIER	49 929.00€	980.00€		+ 980.00€	50 909.00€
2	ABCIS BERTIN	136 835.87€	1 643.86€		+ 1 643.86€	138 479.73€
3	PASQUER	20 250.73€				20 250.73€
4	ANQUETIL	57 785.00€				57 785.00€
5	MSC	71 859.39€	988.00€	873.34€	+ 114.66€	71 974.05€
6	SOPROBAT	51 633.07€	2 577.60€		+ 2 577.60€	54 210.67€
7	DESVAGES	30 500.00€				30 500.00€
8	GILSON	20 455.50€	706.00€		+ 706.00€	21 161.50€
<b>9</b>	<b>CEME GUERIN</b> - Avenant n°1 - Avenant n°2 - <b>Avenant n°3</b>	29 480.08€	1 334.44€ 2 565.08€ <b>312.50€</b>	66.25€	+ 1 268.19€ + 2 565.08€ <b>+ 312.50€</b>	30 748.27€ 33 313.35€ <b>33 625.85€</b>
10	VIGOURT - Avenant n°1 - Avenant n°2 - Avenant n°3	43 693.25€	6 933.67€ 463.53€	464.78€ 157.88€	- 464.78€ + 6 775.79€ + 463.53€	43 228.47€ 50 004.26€ 50 467.79€

Montant initial du marché de travaux pour l'ensemble des lots de 1 à 10 :

- 512 421.89€ HT

Montant final du marché de travaux pour l'ensemble des lots de 1 à 10 :

- 529 364.32€ HT

Soit une plus-value totale de 3.31%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant en plus-value au marché de travaux passés avec l'entreprise pour le :

- Lot n°9 Plomberie – chauffage – Ventilation mécanique attribué à CEME GUERIN à St Lô

d'un montant initial HT de 29 480.08€

Portant le marché total HT à 33 625.85€

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2018 sur l'Opération n° 121 Pôle Médical » article 2313 « Immos en cours construction ».

**VOTANTS : 15**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 03/01/2019

**N°7/2018-19/12 : MAISON MEDICALE**

**- Fourniture et installation de mobilier pour les trois salles d'attente**

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur LECAUCHOIS, en charge du dossier, informent l'assemblée que trois fournisseurs ont été contactés et ont répondu pour la fourniture de sièges sur poutre avec tablettes, afin de meubler les trois salles d'attente de la Maison médicale, soit :

<b>Fournisseur - Adresse</b>	<b>Montant HT</b>
DIRECT Collectivités à Cenon	4 338.00€
MANUTAN Collectivités à Niort	2 949.12€
VASSARD OMB à Caen	2 882.54€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de VASSARD OMB à Caen pour la fourniture, la livraison et le montage du mobilier su place pour un montant total HT de 2 882.54€

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et passer la commande,

Précise que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2018 sur l'Opération n°121 « Pôle Médical » Article 2184 « Mobilier».

**VOTANTS : 15**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 03/01/2019

**8/2018-19/12 : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES  
DU DEPARTEMENT DU CALVADOS  
- Renouvellement de la convention de coopération**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les termes de la convention de coopération passée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec le Département du Calvados pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados et renouvelée pour l'année 2018.

Considérant qu'il convient de maintenir et de développer cet outil numérique, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler le partenariat avec le Département du Calvados par la signature d'une nouvelle convention pour une adhésion valable 3 ans, soit du 01/01/2019 au 31/12/2021 et moyennant une participation financière annuelle de 0.15€ par habitant. A l'issue de l'adhésion, la convention pourra être renouvelée chaque année par le biais d'un simple avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord au renouvellement de la convention de coopération pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du département du Calvados à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ce pour une durée de 3 ans,  
Prend acte que la convention pourra être renouvelée à l'issue de son terme par avenant et ce pour une durée de 1 an,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,

S'engage à verser la contribution financière annuelle qui en découle selon les clauses de ladite convention.

**VOTANTS : 15**

**POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

Visa de la Sous-Préfecture de  
Lisieux : 03/01/2019

Fin de la séance à 20h

Affiché le 03/01/2019

Le Maire

Jean-Luc GARNIER